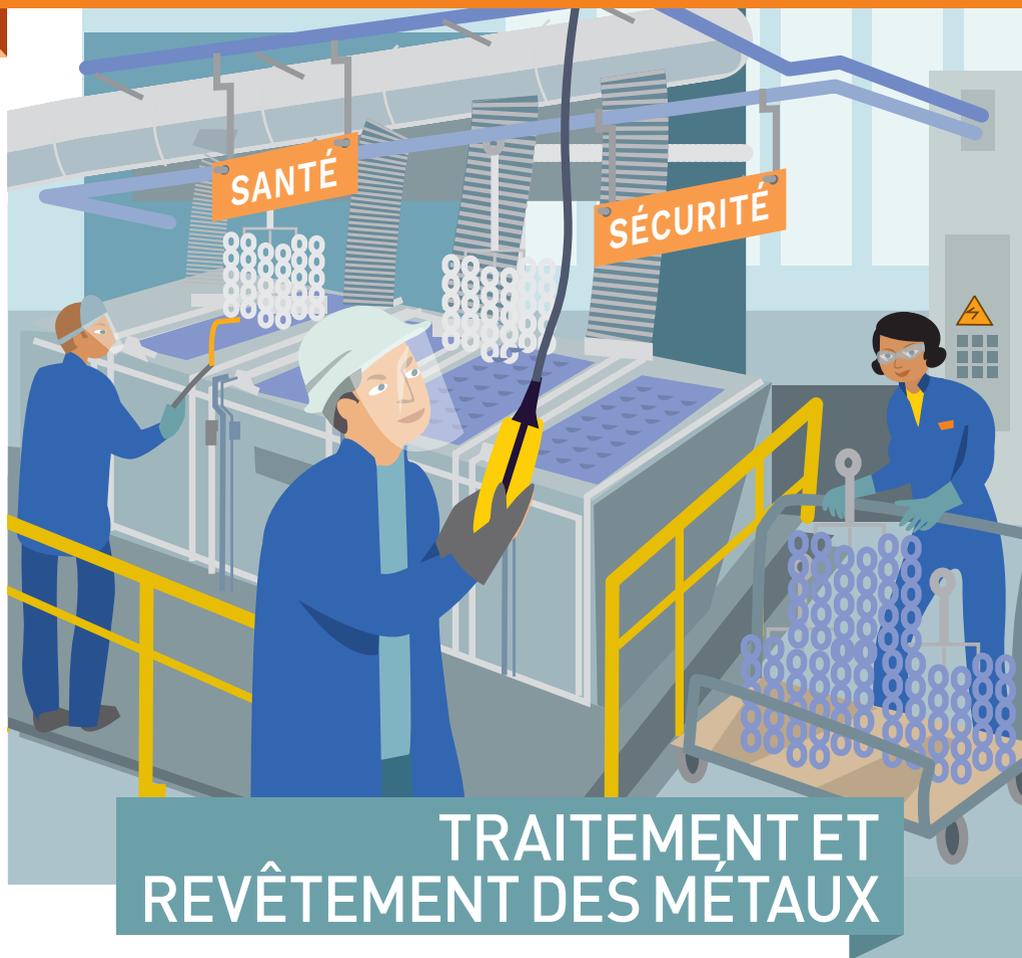


Santé au travail : passez à l'action !



TRAITEMENT ET REVÊTEMENT DES MÉTAUX

+ **COVID-19**

Reportez-vous
à l'outil **Plan
d'actions
Covid-19**



**L'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Des clients toujours plus exigeants, un marché de plus en plus concurrentiel, des évolutions technologiques permanentes... Les difficultés que peuvent rencontrer les entreprises du secteur du traitement et revêtement des métaux sont réelles.

Ces contraintes ne doivent pas faire oublier que la santé et la sécurité sont une priorité des entreprises de la métallurgie. Pour chaque accident du travail, pour chaque maladie professionnelle, le fonctionnement et la performance de votre entreprise peuvent être touchés.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore nombreux dans le secteur du traitement et revêtement des métaux.

DANS VOS PROFESSIONS :

PLUS DE

170 000

JOURNÉES PERDUES PAR AN

58 %

DES ACCIDENTS DUS
AUX **MANUTENTIONS
MANUELLES**

21 %

DES ACCIDENTS LIÉS
AUX CHUTES (PLAIN-PIED
ET HAUTEUR)

EN MOYENNE :

65

JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT
DU TRAVAIL

197

JOURS D'ARRÊT
PAR MALADIE
PROFESSIONNELLE

STOP

Source : Cnam

LES PRINCIPAUX RISQUES



**BRÛLURES, INTOXICATIONS,
CANCERS**



**DOULEURS AUX MEMBRES
SUPÉRIEURS, AU DOS
ET AUX ARTICULATIONS**

PASSEZ À L'ACTION

↓ **Rédigez des notices de poste pour les opérations exposant aux produits chimiques, en précisant les conditions de mise en œuvre en sécurité**

- Identifiez les produits dangereux à l'aide de l'étiquette et de la fiche de données de sécurité.
- Évaluez les risques auxquels sont exposés les salariés (par exemple, à l'aide du logiciel en ligne Seirich de l'INRS).
- Supprimez chaque fois que possible les produits CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques) et utilisez des produits moins dangereux.
- Fournissez et veillez au port des équipements de protection individuelle.

↓ **Limitez les positions de travail inconfortables et le port de charges lourdes**

- Utilisez des tables élévatrices ou des transpalette à grande levée pour mettre à niveau les objets à manipuler.
- Mettez à disposition des opérateurs des chariots spécifiques permettant d'adapter la hauteur de travail.
- Privilégiez l'utilisation de portiques ou de systèmes automatiques de mise au bain.



CHUTES

↓ Limitez les risques de chutes

- Assurez un nettoyage périodique des sols, en utilisant de préférence un moyen mécanisé.
- Laissez les sols dégagés, prévoyez des rangements pour les pièces et les outils (dessertes, etc.).
- Utilisez les équipements sécurisés pour accéder aux travaux en hauteur : plate-forme collective sécurisée, plate-forme individuelle roulante (PIR), légère (PIRL).
- Sécurisez les escaliers en assurant un éclairage suffisant, en les équipant de rampes et de revêtements antidérapants.



BLESSURES LIÉES AUX OUTILLAGES À MAIN

↓ Veillez à une utilisation des outils et outillages en toute sécurité

- Respectez les conditions d'utilisation de l'outil recommandées par le fabricant.
- Alternez les tâches pour éviter la répétitivité des gestes favorisant les accidents.
- Changez les accessoires dès que nécessaire.
- Fournissez et veillez au port effectif des équipements de protection individuelle.
- Informez les salariés et formez-les à l'utilisation des outils en sécurité.

DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

- préservez votre santé et celle de vos collaborateurs ;
- réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;
- rendez le métier plus attractif ;

- améliorez la qualité du travail et de vos services.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



NON

- Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.
- Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.



OUI

- En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.
- Il existe des solutions de terrain et des bonnes pratiques à partager pour progresser.

DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ Un outil en ligne adapté à votre métier pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ Une sélection de publications

(fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



 www.inrs.fr/traitement-metaux

→ Un accompagnement et des aides financières

pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

 www.ameli.fr/traitement-metaux



En partenariat avec :



**Institut national de recherche
et de sécurité pour la prévention
des accidents du travail
et des maladies professionnelles**
www.inrs.fr



**Assurance Maladie -
Risques professionnels**
www.ameli.fr/entreprise

Édition **INRS ED 6425** - 1^{re} édition - Avril 2021 - 3000 ex. - ISBN 978-2-7389-2658-6 - Conception graphique : Clémentine Rocolle / les.réCreatives - Illustrations : Émilienne/lilapik.com - Imprimé par Stipa